

Règlement du cortège

Généralité

- Ce règlement indique les exigences à respecter pour la participation au cortège du Giron des jeunes glânoises à Lussy qui se déroulera du 13 au 17 juillet 2022.
- L'ensemble des articles ci-dessous sont à respecter.
- Chaque jeunesse est responsable de la sécurité liée à son char et des trajets en dehors et pendant le cortège. L'organisation de la manifestation décline toute responsabilité en cas d'incident.

Chars

- Dimensions maximales du char:
 - Hauteur 4m
 - Largeur 2.55m
 - Longueur 12m (ou du train routier 18.75m)Des dimensions supérieures exigent une autorisation spéciale de l'OCN.
Remarque : des lignes téléphoniques et un rétrécissement de chaussée à 4m sont sur le parcours.
- Chaque société de jeunesse est responsable de la conception et la sécurité de son char.
Remarque : le parcours du cortège est en montée, cela rendra les démarrages et l'équilibre plus difficiles. Prévoir une sécurité adaptée, freins adéquats au char, éviter les personnes en hauteur sur le char, ...
- Le char devra être équipé d'un extincteur.

Cortège

Déplacement des chars jusque sur le lieu du cortège et retour

- Le transport de personnes sur le char est interdit (**! retrait de permis !**)
- Les chars doivent être équipés de feux et de clignotants ou suivi d'une voiture (le feux tournant est obligatoire dès 3.00 m de largeur).
- Les véhicules transformés et non-immatriculés ne peuvent utiliser la voie publique qu'à condition d'être remorqués et équipés de feux et de clignotants.

Arrivée au lieu de départ

- Arrivée des chars entre 07:00 et 08:00 depuis Villaz-Saint-Pierre selon le plan (via Châtonnaye-Villarimboud, recommandé, ou, éventuellement, le passage à niveau).
- L'organisation procédera à des contrôles d'alcoolémie sur les chauffeurs des chars (0‰ exigé)
- Un contrôle technique et de sécurité sera effectué (des restrictions ou modifications peuvent être exigées pour besoin sécuritaire).
- Chaque chauffeur devra signer la charte du cortège et présenter son permis.
- Les participants au cortège doivent parquer leur véhicule dans le parking de la manifestation et rejoindre le départ du cortège à pied.

Déroulement du cortège

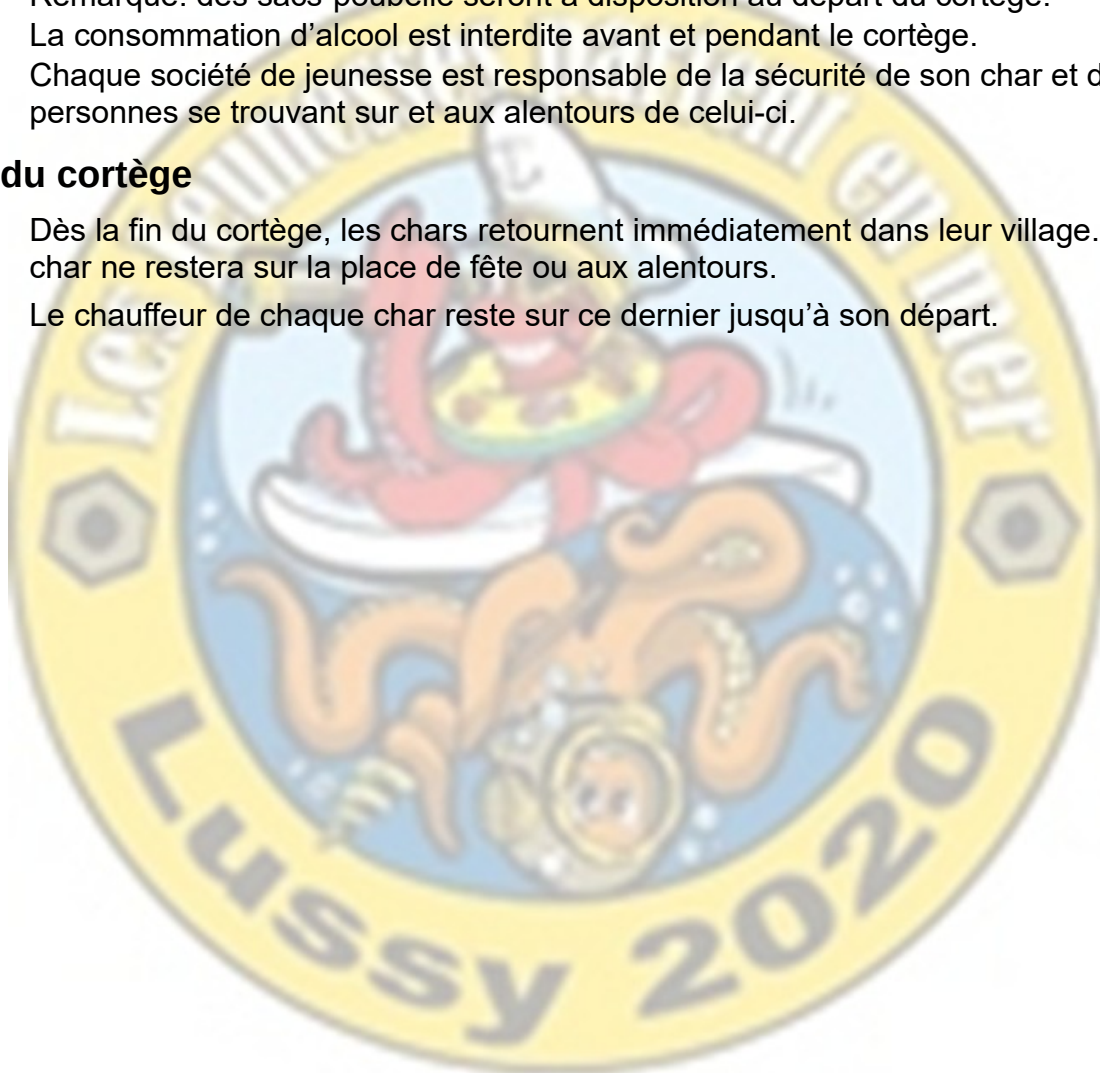
- Le cortège aura lieu le samedi matin de 09:00 à 12:00.
- Le parcours commence à la croisée de la Route de Villaz et de la Route du Village. Il se termine au site de la manifestation, soit une longueur d'environ 1km.
- Le parcours est interdit à toute circulation durant le cortège.

Durant le cortège

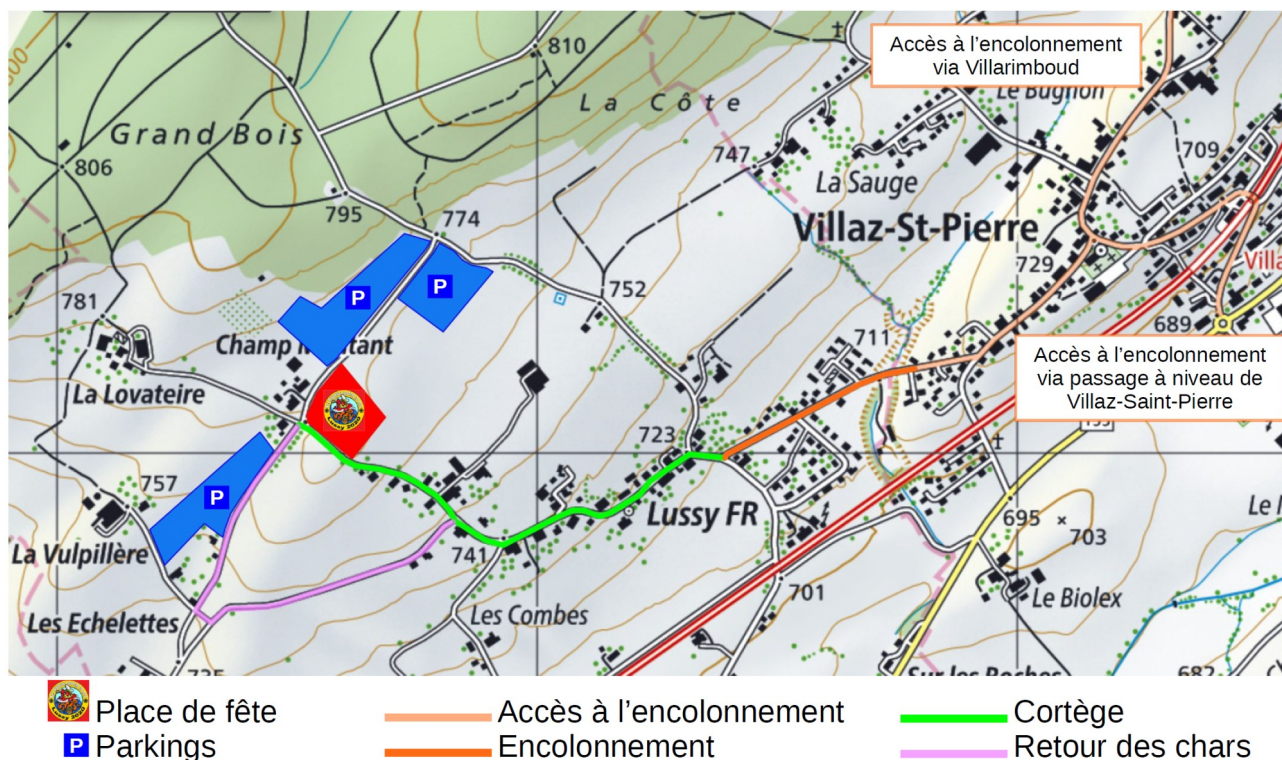
- Il est strictement interdit de lancer des projectiles, confettis, paille ou autres.
- Aucun déchet ne sera jeté sur la route par les participants.
Remarque: des sacs-poubelle seront à disposition au départ du cortège.
- La consommation d'alcool est interdite avant et pendant le cortège.
- Chaque société de jeunesse est responsable de la sécurité de son char et des personnes se trouvant sur et aux alentours de celui-ci.

Fin du cortège

- Dès la fin du cortège, les chars retournent immédiatement dans leur village. Aucun char ne restera sur la place de fête ou aux alentours.
- Le chauffeur de chaque char reste sur ce dernier jusqu'à son départ.



Plan du cortège



Informations complémentaires

Des informations complémentaires, notamment les critères du jury, le règlement OCN («Véhicules décorés pour un cortège sur parcours fermé»), autorisation seront publiées sur le site internet : www.lussy2020.ch

Charte

Société de jeunesse :

Nom – prénom du chauffeur :

Date – heure du contrôle :

Résultat du contrôle à l'éthylomètre :

Personne ayant effectué le contrôle :

Résultat du contrôle de sécurité :

Personne ayant effectué le contrôle :

N° de plaque du véhicule :

- Par la présente, comme chauffeur, j'accepte de faire preuve de prudence.
- Je reconnais les résultats des contrôles effectués et atteste être apte à la conduite.
- L'organisation de la manifestation décline toute responsabilité en cas d'incident.

Lussy, le 16 juillet 2022

Signature des contrôleurs :

Signature du chauffeur :